



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Santé

Question écrite n° 69241

Texte de la question

M. Michel Hunault souhaiterait interroger M. le ministre des affaires étrangères sur l'aide internationale de la France en matière de lutte contre le développement du sida. Il aimerait connaître le montant et les modes de distribution de ces aides à destination des pays étrangers et en particulier à l'égard des populations des pays en voie de développement particulièrement touchées.

Texte de la réponse

Au titre de l'aide bilatérale au pays de la zone de solidarité prioritaire, ce sont près de 15,34 millions d'euros qui sont affectés annuellement à des projets de lutte contre le VIH/SIDA, animés par une centaine d'assistants techniques et/ou par des organisations non gouvernementales dans quarante-trois pays. Ces projets s'inscrivent dans les cinq priorités stratégiques définies par le ministère des affaires étrangères : approche globale de la prise en charge (médicale et extramédicale), vision régionale (mise en oeuvre de synergies, renforcement des partenariats), implication des partenaires non gouvernementaux et des personnes atteintes, stabilisation et pérennisation des acquis en soutenant le renforcement des systèmes nationaux de santé, enfin développement de la recherche appliquée. Sur le plan de la recherche orientée vers les problématiques spécifiques des pays du Sud et du VIH/SIDA, la France a consacré, en 2000, 4,27 millions d'euros au soutien des programmes de l'ANRS (AC12). La France est également l'initiatrice du projet de solidarité thérapeutique pour la prise en charge des personnes infectées par le VIH/SIDA, qui devrait permettre un renforcement d'un certain nombre de structures de santé du Sud dans leurs capacités à prendre en charge de manière globale et adaptée les personnes touchées. Des partenariats directs entre hôpitaux du Nord et du Sud sont en cours de constitution et devront faciliter l'extension du nombre de sites aptes à prescrire puis à contrôler les traitements, donc l'accroissement du nombre de personnes recevant des traitements efficaces. Au sein de l'Union européenne, la France soutient le plan accéléré de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme proposé en novembre 2000, qui permettra la mobilisation de fonds européens pour renforcer les systèmes de santé et soutenir le tissu associatif et communautaire. Pour ce qui concerne l'accès aux médicaments à faible prix, la France s'implique dans la négociation des accords ADPIC (accords sur les aspects droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) au sein de l'OMC afin de faire reconnaître la spécificité des produits de santé. Enfin, la France a été particulièrement active dans la mise en oeuvre du Fonds mondial pour lutter contre le SIDA, la tuberculose et la paludisme, dont elle est membre du conseil d'administration. Au sein de ce conseil, la France est très attentive à ce que l'accès aux traitements antirétroviraux soit retenu comme un des éléments prioritaires de la lutte contre la pandémie. La France a déjà promis d'affecter 150 millions d'euros à ce fonds.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69241

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6548

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 872